



Assemblée générale

Documents officiels

Commission du désarmement

232^e séance

Jeudi 2 décembre 1999, à 10 heures
New York

Président : M. Abdelaziz (Égypte)

En l'absence du Président, Mme Arce de Jeannet (Mexique), Vice-Présidente, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 30.

Ouverture de la session

La Présidente par intérim (parle en espagnol) :
Je déclare ouverte la session d'organisation de 1999 et la 232^e séance de la Commission du désarmement.

Comme ces dernières années, la Commission est convoquée aujourd'hui pour une brève session ayant pour but d'examiner des questions d'organisation liées à sa session de fond de 2000, notamment l'élection d'un nouveau Bureau, la désignation des présidents des Groupes de travail I et II et l'adoption d'un projet d'ordre du jour provisoire pour la prochaine session de fond.

Adoption de l'ordre du jour

La Présidente par intérim (parle en espagnol) :
Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que la Commission souhaite adopter l'ordre du jour, tel qu'il figure dans le document A/CN.10/L.45.

Il en est ainsi décidé.

Élection du Président et des autres membres du Bureau

La Présidente par intérim (parle en espagnol) :
Je crois comprendre que des consultations sont en cours au sein de divers groupes régionaux au sujet de leurs candidats à la présidence et aux autres postes. Étant donné que ces consultations ne sont pas encore achevées, je propose que la Commission reprenne ce point ultérieurement. Puis-je considérer que les membres approuvent cette proposition?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (parle en espagnol) :
À cet égard, je note que la communication transmise aux Présidents des groupes régionaux au sujet des candidatures aux postes de la Commission pour 2000 comprend un tableau montrant les États membres ayant occupé, au cours des dernières années, les postes de président, vice-président et rapporteur. J'espère que ce tableau facilitera la sélection des candidats.

Examen de la résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session concernant la Commission du désarmement

La Présidente par intérim (parle en espagnol) :
Comme les membres de la Commission le savent, l'Assemblée générale a adopté hier la résolution 54/56 A, « Rapport de la Commission du désarmement ». Les paragraphes 7 et 8 se rapportent directement à nos travaux. Le paragraphe 7 se lit comme suit :

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



« Recommande à la Commission du désarmement, à sa session d'organisation de 1999, d'adopter les questions suivantes aux fins d'examen à sa session de fond de 2000 :

a) [À déterminer à la session d'organisation de la Commission du désarmement]

b) [À déterminer à la session d'organisation de la Commission du désarmement] ».

Les deux points sont accompagnés d'une note en bas de page se lisant comme suit :

« Conformément à la décision 52/492 de l'Assemblée générale ».

Le paragraphe 8 se lit comme suit :

« Prie la Commission du désarmement de se réunir en 2000 pendant trois semaines au plus et de lui présenter un rapport de fond à sa cinquante-cinquième session ».

Y a-t-il une délégation souhaitant intervenir sur ce point?

Projet d'ordre du jour provisoire de la session de fond de 2000 de la Commission du désarmement

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Le projet d'ordre du jour provisoire de la session de fond de 2000 de la Commission du désarmement figure dans le document A/CN.10/1999/CRP.7, qui a été distribué ce matin; j'espère que toutes les délégations l'ont devant elles.

Comme les membres peuvent le constater, les points 4 et 5 ne sont pas précisés. D'intenses consultations ont eu lieu et nous n'avons toujours pas conclu d'accord. En attendant un accord, je suggère que nous n'adoptions pas officiellement le projet d'ordre du jour provisoire figurant dans le document A/CN.10/1999/CRP.7, que nous en prenions simplement note, et qu'une fois un accord obtenu sur les deux questions de fond qu'examinera la Commission du désarmement en l'an 2000, nous pourrions passer à son adoption formelle.

En l'absence de commentaires, je considérerai que les délégations approuvent cette approche.

M. Pesola (Finlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais solliciter l'avis de la présidence pour savoir

s'il est possible de faire à l'heure actuelle une proposition de l'Union européenne tendant à tenir, à titre exceptionnel, une session de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies de deux semaines, l'an prochain.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Pourrions-nous traiter de cette question au titre du point 6 du document A/CN.10/L.45, « Questions d'organisation »? Décidons que nous prenons simplement note du document A/C.10/1999/CRP.7, qui contient le projet d'ordre du jour provisoire pour la session de fond de 2000 de la Commission du désarmement et adoptons officiellement le document, une fois qu'un accord aura été obtenu sur les deux questions de fond que la Commission du désarmement examinera l'an prochain.

Il en est ainsi décidé.

Questions d'organisation

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : j'informe les membres que le Secrétariat a réservé les dates du 3 au 21 avril 2000 pour la session de fond de la Commission du désarmement. Ces dates ont été décidées après un examen minutieux, en tenant compte notamment du programme de désarmement extrêmement chargé pour l'an 2000. Toutefois, certaines délégations ont demandé que nous envisagions la possibilité de réduire la durée de la session de la Commission du désarmement en l'an 2000, à titre exceptionnel et sans créer de précédent.

Je donne la parole au représentant de la Finlande qui va présenter officiellement cette proposition.

M. Pesola (Finlande) (*parle en anglais*) : Au nom de l'Union européenne, je voudrais faire officiellement la proposition tendant à tenir, à titre exceptionnel, une session de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies de deux semaines l'an prochain, sachant que nous avons également une importante conférence sur le désarmement proche de la session de la Commission du désarmement, à savoir la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous devons savoir que si nous n'avons qu'une session de deux semaines de la Commission du désarmement, cela facilitera beaucoup les travaux des petites délégations pour se préparer à la Conférence d'examen du TNP, et que la Commission du désarmement entamera, l'an prochain, l'examen de deux points qui resteront à son ordre du jour durant

trois années. Nous espérons que les délégations examineront favorablement cette proposition.

M. Aikawa (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais simplement dire que le Japon appuie pleinement la proposition de notre collègue de la Finlande.

Mme Healey (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis appuient également la position de l'Union européenne tendant à réduire la session de la Commission du désarmement des Nations Unies, l'année prochaine.

M. Mesdoua (Algérie) : Comme chacun sait, l'année prochaine sera une année extrêmement chargée, non seulement au niveau du désarmement, mais également dans les autres domaines au niveau des Nations Unies, puisqu'il s'agira de préparer la session du millénaire; la session de fond du Conseil économique et social va également se tenir à New York, le premier comité préparatoire sur les armes légères devrait également se tenir à New York, la Conférence d'examen du TNP; ce sera une année extrêmement chargée.

Ma délégation a quelques difficultés à se joindre à la proposition qui vient d'être faite. Mais si c'est exceptionnellement que cela devrait se faire, la Commission devrait également adopter une décision stipulant clairement que si la Commission du désarmement accepte que la session de fond se tienne sur une durée de deux semaines, il faudrait que soit formulé de manière très claire qu'il s'agit d'une décision exceptionnelle et que cela ne constituera un précédent pour d'autres sessions du désarmement. Ma délégation, malgré ces difficultés, pourrait se joindre à cette proposition, mais il faudrait que la Commission du désarmement prenne une décision statuant clairement qu'il s'agit d'une décision exceptionnelle et qu'elle se réunira à titre tout à fait exceptionnel pendant deux semaines pour la session de l'année prochaine, sans que cela ne constitue un précédent.

M. Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Sur cette question, ma délégation n'est pas en mesure d'appuyer la proposition de réduire la durée de la Commission du désarmement des Nations Unies de trois à deux semaines. Nous avons pris note de l'avis de certaines délégations, mais les instructions que j'ai reçues de ma capitale pour le moment sont d'insister pour que la Commission se réunisse durant trois semaines.

M. Cordeiro (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais simplement dire que le Brésil peut approuver l'idée de réduire la durée de la session de trois à deux semaines sachant, comme la délégation algérienne l'a dit, que la décision est exceptionnelle et ne constitue pas un précédent. Nous serions donc d'accord pour que la session commence le 3 avril et se poursuive durant deux semaines.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Il semblerait que si nous acceptons la proposition de la Finlande, faite au nom de l'Union européenne, la Commission du désarmement se réunira du 3 au 14 avril 2000.

M. Benítez Versón (Cuba) (*parle en espagnol*) : Après avoir entendu la proposition faite par l'Union européenne, je voudrais faire connaître la position de ma délégation, à savoir que la Commission devrait tenir sa session de fond au cours des trois semaines sur lesquelles un accord a été trouvé, l'an dernier, lorsque cet arrangement a été conclu – comme les membres le savent – dans le cadre d'un ensemble de points, longuement et péniblement négocié.

Ma délégation n'a pas de problème avec les dates – 3 au 21 avril – du Secrétariat. Nous tenons compte naturellement de la proposition de l'Union européenne, et nous lui accorderons toute l'attention qu'elle mérite. Mais notre première réaction est que cette Commission est l'un des organes de désarmement les plus importants et nous ne devrions donc pas adopter de décision de nature à affecter le fonctionnement de la Commission.

L'expérience passée montre que trois semaines sont déjà trop courtes pour une session de la Commission de désarmement, deux semaines suffisent à peine à faire des progrès. De ce fait, il s'agirait presque d'une année perdue pour l'examen de deux nouveaux points dont la Commission est saisie.

Si une façon de ne pas entraver les autres réunions de l'an prochain serait de tenir, au lieu du mois d'avril, la réunion de la Commission à un autre moment au cours de l'année prochaine, ma délégation envisagerait naturellement une solution de rechange. Mais notre préférence actuelle est de garder la session de trois semaines et de travailler pour trouver une date qui ne gêne pas d'autres réunions du désarmement, prévues l'an prochain.

M. Du Preez (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation demeure souple au sujet de la durée de la session de fond de la Commission du désarmement des Nations Unies pour l'an 2000. Nous partageons pleinement l'avis de l'Algérie selon lequel, à titre exceptionnel, nous pourrions, en temps opportun, accepter de réduire la session de l'an prochain au vu du programme de désarmement, notamment du fait que cette session aurait lieu juste avant la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Nous reconnaissons que tous les Membres de l'ONU ne sont pas parties au TNP et qu'ils peuvent avoir des avis différents à cet égard, mais nous sommes également souples sur le moment spécifique de la session de la Commission du désarmement. Si l'on considère que la session de la Commission du désarmement pouvait avoir lieu à une date ultérieure afin de ne pas causer problèmes – comme mon collègue de la Finlande l'a souligné – à certaines délégations dans la préparation de la Conférence d'examen du TNP, je pense que nous devrions examiner cet aspect. Le Secrétariat pourrait éventuellement nous orienter et nous dire s'il y a d'autres possibilités dans une année déjà très chargée dans le domaine du désarmement – l'année prochaine – en tenant compte du programme de la Conférence du désarmement et des autres réunions telles que la session de la Commission préparatoire pour la conférence des armes de petit calibre de 2001.

Mais je pense que nous devrions faire preuve de souplesse sur ce point et nous devons l'étudier avec attention. Étant donné que la session d'organisation doit reprendre ses travaux l'an prochain pour examiner les points de l'ordre du jour, cette question pourra éventuellement être examinée à ce moment-là.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Je remercie la délégation de l'Afrique du Sud pour sa souplesse sur ce point et notamment sa volonté d'examiner d'autres possibilités en ce qui concerne la proposition précédente.

Mme Martinic (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voulais juste dire très brièvement que ma délégation n'a pas de problème avec la proposition de l'Union européenne de tenir une session de fond de deux semaines de la Commission de désarmement à titre exceptionnel, l'an prochain. Nous sommes également souples au sujet des dates effectives et sommes prêts à

discuter d'autres solutions de rechange à la proposition du Secrétariat.

M. Pesola (Finlande) (*parle en anglais*) : Une des idées de tenir une session de deux semaines seulement de la Commission du désarmement des Nations Unies avant la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires était que ces deux réunions seraient très proches. Vu la réaction positive de diverses délégations, je suggère que vous, Madame, continuiez les consultations et que ces propositions restent sur la table.

M. Oyugi (Kenya) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'excuser de ne pas avoir été présent au début de la réunion. Je voudrais également donner brièvement l'avis de ma délégation sur la durée de la session. Nous pensons que nous devrions examiner la question très attentivement étant donné qu'il s'agit de faire des exceptions et de s'écarter de la pratique que nous avons toujours suivie pour le moment. Ma délégation estime que la durée devrait être la même que précédemment : trois semaines. Nous pensons que le fait de parler d'exception pourrait ouvrir une boîte de Pandore.

C'est ce que je voulais dire pour le moment.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : S'il n'y a pas d'autre délégation souhaitant donner son avis sur cette question, nous continuerons nos consultations sur la proposition finlandaise. Dans le même temps, nous prenons note des autres possibilités suggérées ce matin.

Avant de conclure notre examen de cette question, je voudrais donner la parole au représentant du Secrétariat qui nous donnera un certain nombre d'éclaircissements sur la date limite à laquelle nous devons avoir adopté une position définitive sur cette question. Je pense que la programmation des conférences pour l'an prochain requiert la confirmation des dates pour notre session.

M. Alasaniya (Secrétaire de la Commission du désarmement) (*parle en anglais*) : J'aurais préféré avoir les programmes en main pour les montrer aux délégations. Mais l'on m'a dit à l'unité de programmation des services de conférence que tous les créneaux horaires et surtout toutes les équipes d'interprètes sont pris pour juillet, et je crois comprendre que le mois de juillet n'est pas acceptable pour les membres de la Conférence du désarmement,

du moins habituellement. Je n'ai pas encore demandé leur avis mais je prends le risque de dire que juillet ne sera pas acceptable pour eux.

Mais étant donné que les consultations se poursuivront, je vais de nouveau consulter les ambassadeurs à la Conférence du désarmement ainsi que les services de conférence, et je préparerai le programme qui montrera clairement l'occupation des salles – les salles de conférence étant donné que nous avons besoin de grandes salles de conférence pour les deux Groupes de travail – et le programme des équipes d'interprètes. Il faut comprendre que nous ne pouvons recruter d'équipes externes supplémentaires car la Commission du désarmement des Nations Unies n'a pas de budget à cet effet.

La Présidente par intérim (parle en espagnol) : S'agissant des services d'interprétation, je rappelle aux délégations que l'ensemble de points approuvé l'an dernier et figurant dans la décision 52/492, indique qu'à partir de l'an prochain, la Commission du désarmement examinera deux questions de fond en vue d'éviter des séances simultanées des Groupes de travail. C'est l'une des raisons qui font que nous avons décidé de réduire les questions de fond de trois à deux.

S'agissant des services d'interprétation, nous n'aurions pas besoin d'équipes d'interprètes pour des sessions parallèles. En d'autres termes, un groupe de travail se réunirait le matin et l'autre, l'après-midi. Le Secrétariat devrait nous informer de la disponibilité des services d'interprétation si l'on décide de tenir des réunions en juillet. Au cours des prochaines consultations, je demanderai au Secrétariat d'avoir l'amabilité de répondre aux questions soulevées ce matin.

Je voudrais passer à la question suivante. Il faut rappeler que la Commission du désarmement aura deux questions de fond à son ordre du jour, l'an prochain. Nous aurons donc besoin de deux groupes de travail. Il est vrai que nous n'avons toujours pas de décision finale en ce qui concerne les questions de fond qui seront examinées, mais je demanderais aux groupes régionaux de faire eux-mêmes de la prospection afin de déterminer les candidats potentiels à la présidence de ces groupes de travail. J'espère que nous aurons une décision de la part des groupes régionaux à ce sujet, d'ici nos prochaines consultations.

Au cours des années précédentes, nous avons constitué, avec les groupes de travail un comité plénier

traitant des questions de fond et d'organisation. Je pense que nous pourrions garder cette pratique à l'esprit. Je demanderai pour le moment aux délégations d'examiner la création des deux groupes de travail.

Je voudrais également informer l'ensemble des délégations que conformément aux dispositions adoptées sur le programme de réforme, toutes les questions d'organisation doivent être réglées durant les sessions d'organisation de la Commission du désarmement. Mais étant donné que nous avons des questions en suspens – notamment la nomination des membres du Bureau pour 2000, la nomination des présidents des deux groupes de travail et surtout, les consultations en cours sur les questions de fond – je suggérerais que nous suspendions notre session d'organisation et reprenions nos travaux, une fois un accord obtenu sur toutes les questions en suspens. À la reprise de session, nous pourrions prendre une décision finale sur toutes les questions en suspens.

À l'heure actuelle, nous ne pouvons fixer de date pour la reprise de la session d'organisation. Cela dépendra des progrès réalisés dans nos consultations, et je formule le souhait qu'elle se tienne au plus tard durant les deux premières semaines de janvier. Cela suppose la poursuite de nos consultations officielles au cours des deux prochaines semaines de ce mois et si nécessaire, au début du mois de janvier. La prochaine séance de la reprise de la session d'organisation sera annoncée, en temps opportun, dans le *Journal*.

M. Mesdoua (Algérie) : Madame, il m'avait semblé comprendre que vous avez dit que durant les deux premières semaines de décembre, ou durant le mois de décembre, il fallait qu'une décision intervienne sur les questions restées en suspens. Je voudrais également attirer l'attention de la présidence sur le fait qu'à partir du 8 décembre, le mois de ramadan commence pour beaucoup de délégations. Il serait donc judicieux que la présidence prenne en considération cet élément. Il s'agira de jeûner pendant un mois. Beaucoup de délégations musulmanes sont concernées par ce mois de ramadan. Donc, essayer, lorsqu'il y aura des réunions, de les avoir le matin, et non pas de les prévoir, l'après-midi, parce que nous devons au moins rompre le jeûne à 16 h 30, ce qui devrait gêner quelque peu les délégations musulmanes qui souhaitent assister à ces réunions de l'après-midi.

La Présidente par intérim (parle en espagnol) : J'ai pris note de la demande visant à tenir nos

consultations dans la matinée, à partir de la semaine prochaine. Je ne pense pas que cela puisse constituer un problème pour les délégations.

Je demande instamment aux délégations de progresser dans leurs consultations sur les questions de fond et les questions d'organisation afin que nous puissions convoquer la reprise de la session d'organisation dès que possible. Comme je l'ai dit, cela

dépendra des progrès réalisés. Je voudrais dire que la date limite pour la reprise de la session d'organisation doit être durant les deux premières semaines de janvier afin que cela ne gêne pas les programmes de travail des délégations ou du Secrétariat.

Je déclare suspendue la session d'organisation de la Commission du désarmement.

La séance est levée à 11 h 10.